INJUSTE

SGPA-CGT-Culture
Section Nord-Pas-deCalais

La nouvelle instruction sur les déplacements temporaires des agents et de leurs remboursements (DG 119) pose de nombreux problèmes et comme d'habitude ce sont les agents opérationnels qui trinquent…
Nous réaffirmons les principes de base à un **remboursement juste** de nos frais et nous demandons à la direction de l'Inrap de modifier l'application de la DG 119 :

- Prise en compte de la résidence familiale comme lieu de départ en mission.

-Indemnisation (indemnité kilométrique et de repas) dès que l'agent quitte sa résidence administrative pour partir en mission,

-Temps de transport = temps de travail

-Revalorisation des indemnités de repas et de nuitée

Si la direction de l'Inrap refuse de revoir sa copie, nous en tirerons les conséquences…

Nom	Prénom	Résidence adm.	Signature
WŁODARCZYK	olivier	Amiens	
WŁODARCZYK	Bruno	Amiens	
VACOSSIN	S. François	Amiens	